



RÉGIE DU LOGEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Téléphone : 867-767-9254
Sans frais : 1-800-661-0760

Télécopieur : 867-873-0489
Courriel : RentalOffice@gov.nt.ca

Paiement des droits pour dépôt de demande

Les demandes présentées à un régisseur doivent être accompagnées du paiement des droits de dépôt connexes :

- < Droits de dépôt pour les propriétaires : 100 \$
- < Droits de dépôt pour les locataires : 20 \$

Les locataires d'un logement social subventionné n'ont pas à payer de droits de dépôt.
Les locataires qui présentent une demande de résiliation de bail pour cause de violence familiale (art. 54.1) n'ont pas à payer de droits de dépôt.

La demande doit être livrée ou postée en trois exemplaires à :

Emplacement physique

Régie du logement
YK Centre Est, 3^e étage
4915, 48 Rue
Yellowknife NT X1A 2P4

Adresse postale

Régie du logement
C. P. 1920
Yellowknife NT X1A 2P4

Les demandeurs peuvent payer les droits de dépôt de la façon suivante :

Paiement en personne

Il est possible de faire le paiement en personne dans l'un des bureaux des Services financiers partagés suivants :

<u>Collectivité</u>	<u>Emplacement</u>	<u>Téléphone</u>
Fort Simpson	Immeuble Éducation, 2 ^e étage	867-695-7525
Fort Smith	182B, chemin McDougal	867-872-6375
Norman Wells	8, Town Square	867-587-4566
Hay River	62, promenade Woodland, bureau 207	867-874-8727
Inuvik	106, chemin Veterans, 3 ^e étage	867-777-7206 ou 7311
Yellowknife	YK Centre, 3 ^e étage	867-767-9174, poste 15208

Paiement par courrier

Vous pouvez joindre un chèque ou un mandat-poste libellé à l'ordre du **gouvernement des Territoires du Nord-Ouest** à votre demande lorsque vous la postez à la Régie du logement des TNO.

Paiement par téléphone

Vous pouvez effectuer un paiement par carte de crédit par téléphone en appelant les Services financiers partagés au 867-767-9174, poste 15208.

Paiement par transfert électronique

Vous pouvez envoyer un paiement au Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au moyen de services bancaires en ligne. **Veillez communiquer avec votre bureau régional des Services financiers partagés (liste ci-dessus) pour en savoir plus sur le paiement en ligne.** N'envoyez PAS de transfert bancaire électronique directement à la Régie du logement des TNO.